

## ■ 3-11 La vie associative

Mise à jour février 2018

### Pertinence

Le secteur associatif génère du lien social : créer une association relève en effet souvent d'une initiative citoyenne et d'une volonté d'engagement de femmes et d'hommes au service de l'action collective et de la cohésion sociale. Lorsqu'une association voit le jour, que ce soit pour pratiquer ou gérer une activité, défendre une idée ou un intérêt, il y a au départ une volonté d'agir ensemble et un projet commun. Les activités et autres manifestations organisées par les associations participent le plus souvent à l'amélioration des conditions de vie. Le suivi de la vie associative, mesurée à travers son dynamisme, constitue donc un indicateur du développement durable pour ce qui concerne sa troisième finalité, relative à la cohésion sociale.

L'indicateur retenu ici est le nombre de créations d'associations pour 10 000 habitants. Il s'agit du rapport entre le nombre de créations d'associations recensées au Journal officiel au 31 décembre de l'année étudiée et la population correspondante. En effet, aux termes de la loi de 1901, toute association souhaitant se constituer en personne morale doit se déclarer à la préfecture du siège social de l'association (à l'exception des départements de Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin), ce qui donne lieu à parution au Journal officiel. Depuis 2007, l'enregistrement de l'objet de l'association s'effectue selon la nomenclature très détaillée du Répertoire national des associations (RNA) développé par le ministère de l'Intérieur.

Dans la mesure où une association peut déclarer plusieurs domaines d'activité, il est difficile de connaître avec précision le

nombre de créations par catégorie, mais un traitement des inscriptions au RNA permet néanmoins d'approcher la répartition des créations d'associations selon le domaine. Il aurait été intéressant de compléter cet indicateur par un indicateur de participation associative, comme la part de la population adhérant à au moins une association, mais cette information n'est pas disponible au niveau régional.

### Analyse

**En 2016, près de 8 300 nouvelles associations ont vu le jour en Occitanie. Au cours des quinze dernières années, la dynamique associative régionale est cyclique, oscillant entre 7 200 et 8 500 créations annuelles. La région affiche cependant une forte dynamique en la matière : avec plus de 14 créations annuelles pour 10 000 habitants, l'Occitanie se place, après la Corse, en haut du classement de France métropolitaine.**

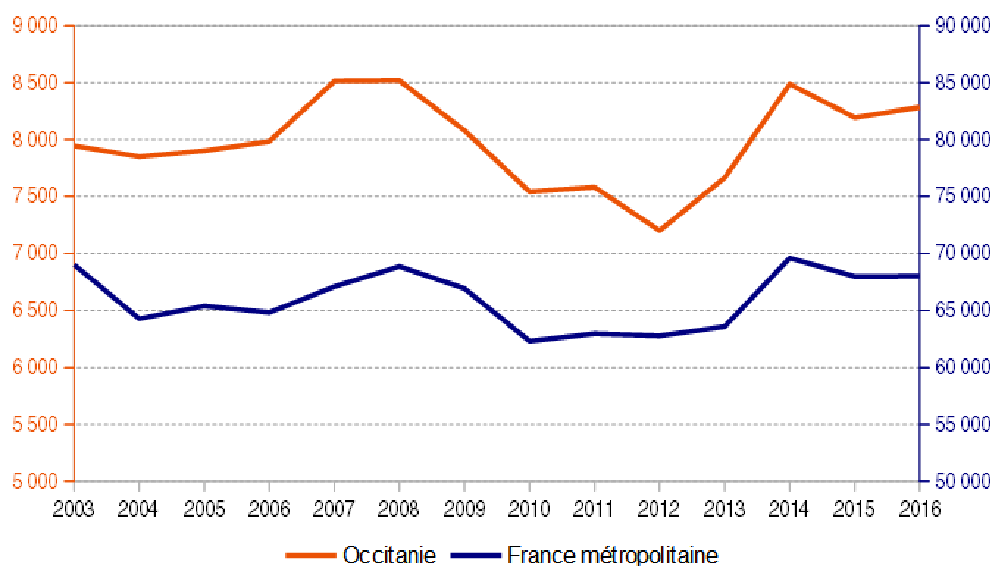
Chaque année, depuis trois ans, ce sont autour de 8 300 associations qui sont créées en Occitanie, soit plus de 12 % des créations de France métropolitaine. La région retrouve ainsi la forte dynamique associative qui prévalait en 2007-2008. Entre-temps et du fait de la crise économique et financière démarrée en 2008, les créations annuelles d'associations avaient diminué jusqu'à atteindre en 2012 un niveau historiquement bas dans la région (7 200 créations). L'initiative associative régionale suit ainsi des variations annuelles semblables à celles observées à l'échelle de la France métropolitaine.

Le nombre de créations d'associations par habitant situe l'Occitanie en haut du classement des régions métropolitaines : en 2016, ce sont plus de 14 associations pour 10 000 habitants qui ont vu le jour. Seule la Corse fait mieux, avec près de 16 structures créées pour 10 000 habitants. À titre de comparaison, la moyenne métropolitaine (hors Grand Est) s'établit à 11 associations pour 10 000 habitants quand seulement 8 voient le jour dans les Hauts-de-France, dernière région du classement. La région Grand Est, de par son histoire et les spécificités juridiques de trois départements, ne peut être comparée aux autres régions.

Au niveau départemental, deux départements ruraux, la Lozère et l'Ariège, arrivent en tête, juste devant l'Hérault : en 2016, 17 associations pour 10 000 habitants ont été créées dans les deux premiers, contre 16 pour le troisième. Avec seulement 10 créations pour 10 000 habitants, le Tarn-et-Garonne est le dernier département de la région en la matière, le seul avec un taux inférieur à la moyenne de France métropolitaine.

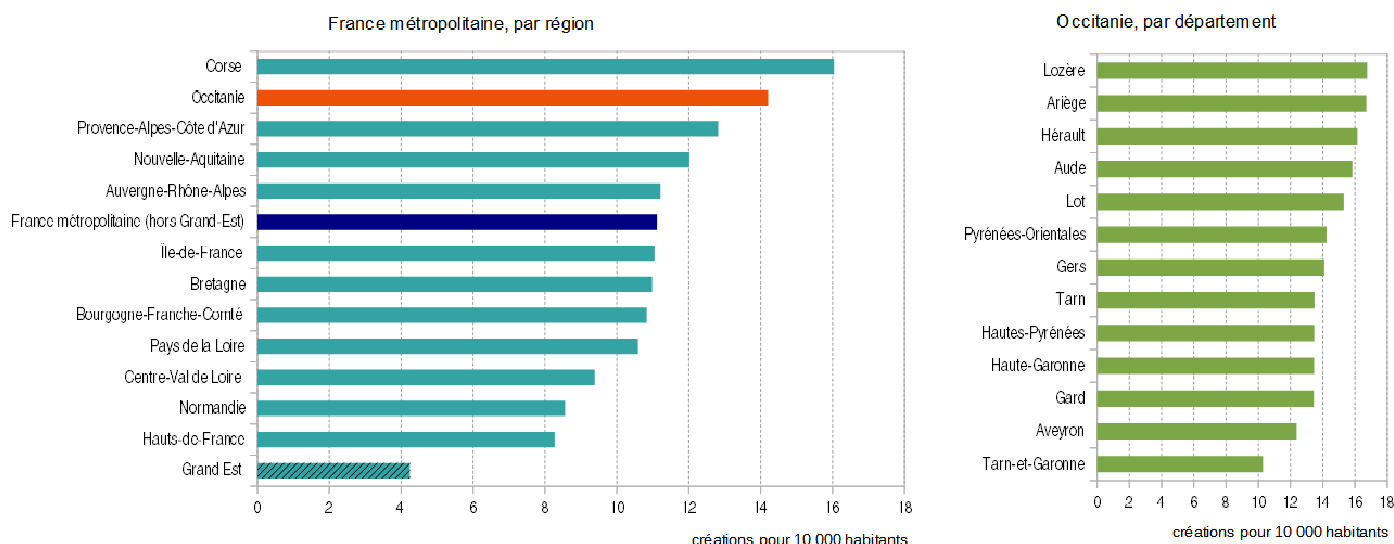
Au cours des trois dernières années, le premier domaine d'activités des associations créées est celui des arts et de la culture : 23 % des créations relèvent de ce domaine (contre 22 % en moyenne en métropole). Vient ensuite celui des sports et activités de plein air, qui représente 16 % des nouvelles structures (un point de plus qu'en métropole). La région Occitanie se distingue aussi par une part plus importante de créations dans le domaine des clubs de loisirs (12 % contre 9 %) et moins importante pour les amicales (5 % contre 7 %). ■

**En Occitanie, les créations annuelles d'associations suivent la tendance métropolitaine**  
**Évolution du nombre de créations d'associations de type loi 1901 en Occitanie et en France métropolitaine de 2003 à 2016**



Lecture : en 2016, 8 300 associations ont été créées en Occitanie et 68 000 en France métropolitaine.  
 Champ : associations de loi 1901 enregistrées chaque année entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre  
 Source : Répertoire national des associations (RNA), Journal Officiel

**L'Occitanie, deuxième région créatrice d'associations ; la Lozère et l'Ariège en tête des départements de la région**  
**Taux de création d'associations pour 10 000 habitants, par région de métropole et par département d'Occitanie, en 2016**



Note : du fait d'une législation spécifique en Alsace et en Moselle, les données de la région Grand Est ne sont pas comparables à celles des autres régions.

Lecture : en 2016, pour 10 000 habitants, plus de 14 associations ont été créées en Occitanie.

Champ : associations de loi 1901 enregistrées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2016

Source : Répertoire national des associations (RNA), Journal Officiel

## Les pratiques culturelles et artistiques sont les premiers domaines de créations d'associations, en Occitanie comme en France métropolitaine

Répartition des associations créées au cours des années 2014, 2015 et 2016 par domaine d'activités en Occitanie et en France métropolitaine (en %)

Domaine d'activités	Occitanie	France métropolitaine
Culture, pratiques d'activités artistiques, pratiques culturelles	23	22
Sports, activités de plein air	16	15
Clubs de loisirs, relations	12	9
Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)	5	7
Action socioculturelle	5	5
Éducation, formation	5	6
Environnement, cadre de vie	4	3
Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	4	4
Santé	4	3
Associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat	3	5
Autres *	18	20

\* Aide à l'emploi, information, patrimoine, cercles de réflexion, services aux personnes âgées, défense de droits fondamentaux, pêche, activités religieuses ou politiques, anciens combattants...

Lecture : de 2014 à 2016, 23 % des associations créées en Occitanie intervenaient dans les domaines des arts et de la culture.

Champ : associations de loi 1901 enregistrées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 décembre 2016

Source : Répertoire national des associations (RNA), Journal Officiel

---

### Pour en savoir plus :

- [« Trente ans de vie associative : une participation stable mais davantage féminine »](#), *Insee Première* n° 1580, janvier 2016
- [« Essentiels de la vie associative dans les départements »](#), Recherches et Solidarités, édition 2016
- [« Regard sur la vie associative en Midi-Pyrénées »](#), *Les cahiers de la DRJSCS* n° 7, juin 2013